

**Relevé de décisions de la Commission Formation et Vie Universitaire  
(CFVU)  
Jeudi 20 avril 2017**

**Vu le Code de l'Éducation modifié par la loi n° 2013 - 660 du 22 juillet 2013.**

**Vu les statuts de l'Université Jean Jaurès modifiés le 09 février 2016.**

**Après en avoir délibéré, décide :**

**Le quorum est atteint en début de séance**

M. Ollivier Haemmerlé Vice-Président de la CFVU, ouvre la séance à 14h10.

➤ **Projets FSDIE - Commission plénière du 09 mars 2017**

Il y a douze projets FSDIE vus en commission restreinte le 02/03/17 et en séance plénière le 09/03/17 pour un montant total de subventions accordées de 23.103,31 €

**La CFVU approuve à l'unanimité les 12 projets FSDIE sélectionnés par la Commission plénière du 09/03/17 pour un montant total de 23.103,31 €**

Votants : 25  
NPPV : 02  
**Pour : 23**

➤ **Validation du compte-rendu de la CFVU du 15 décembre 2016.**

**La CFVU approuve à l'unanimité le compte-rendu de la CFVU du 15/12/16 (sous réserve des modifications demandées).**

Votants : 25  
NPPV : 02  
**Pour : 23**

➤ **Validation du compte-rendu de la CFVU du 19 janvier 2017.**

**La CFVU approuve à l'unanimité le compte-rendu de la CFVU du 19/01/17.**

Votants : 25  
NPPV : 02  
**Pour : 23**

- **Validation du compte-rendu de la CFVU du 02 février 2017.**

**La CFVU approuve à l'unanimité le compte-rendu de la CFVU du 02/02/17.**

Votants : 25  
NPPV : 02  
**Pour : 23**

- **Validation du compte-rendu de la CFVU du 02 mars 2017.**

**La CFVU approuve à l'unanimité le compte-rendu de la CFVU du 02/03/17 (sous réserve des modifications demandées).**

Votants : 25  
NPPV : 02  
**Pour : 23**

- **Circuit du traitement des demandes et décisions d'exonération, d'annulation et de remboursement des droits d'inscription au SED 2017/2018.**

Un diaporama est présenté, les modifications apportées par rapport à la situation antérieure portent sur les dates qui ont été actualisées, et sur une précision concernant le formulaire SED à remplir.

**La CFVU approuve à l'unanimité des suffrages exprimés le circuit du traitement des demandes et décisions d'exonération, d'annulation et de remboursement des droits d'inscription au SED 2017/2018.**

Votants : 25  
NPPV : 02  
Abstention : 03  
**Pour : 20**

➤ **Modalités des demandes et des décisions pour les exonérations, remboursements et annulations pour la rentrée universitaire 2017/2018.**

Trois documents sont présentés aux membres de l'assemblée :

1. Décisions d'exonération des droits d'inscription rentrée universitaire 2017/2018.  
Aucune modification.
2. Actualisation du calendrier relatif aux demandes et aux décisions d'exonération, remboursement ou annulation d'une inscription administrative.  
Divers ajouts et modifications ont été apportés dans le document, ainsi que la proposition d'une nouvelle date butoir fixée au 28/02/18 pour les nouvelles catégories de décisions du point 2.2.
3. Circuit du traitement des demandes et des décisions d'exonération, d'annulation et de remboursement des droits d'inscription.  
Plusieurs ajouts ont été apportés sur le document.

**La CFVU approuve à l'unanimité les modalités des demandes et des décisions pour les exonérations, remboursements et annulations pour la rentrée universitaire 2017/2018 (sous réserve des modifications demandées).**

Votants : 25  
NPPV : 02  
**Pour : 23**

➤ **Demande de dispense des UE préparant au C2i pour les étudiants non-voyants, discussion autour d'un élargissement du dispositif.**

Actuellement à UT2J, il n'y a pas d'enseignant spécialisé pour enseigner à des étudiants aveugles l'UE en informatique préparant au C2i en 2<sup>ème</sup> année de Licence. Une demande de dispense du C2i pour les étudiants non-voyants est donc sollicitée, jusqu'à ce que des mesures adaptées soient mises en place.

Un projet de valorisation des compétences du C2i pour ces étudiants avec des formateurs extérieurs est en cours.

L'Institut des jeunes aveugles propose d'accompagner ces étudiants de cette formation informatique, avec le soutien de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) pour le financement éventuel de ce projet.

Aujourd'hui, il est proposé une dispense avec une note correspondant à la moyenne de l'étudiant si cette note est supérieure à 10 par ailleurs, afin que cette note n'ait pas d'impact sur les résultats.

**La CFVU approuve à l'unanimité la demande de dispense des UE préparant au C2i pour les étudiants non-voyants.**

Votants : 25  
Pour : 25

➤ **Groupe de travail sur les étudiants salariés.**

Le projet de mettre en place une charte des étudiants salariés est en cours, et une proposition de composition d'un groupe de travail en charge de ce dossier est présentée, assortie d'une demande de vote de principe.

Les personnes proposées sont : le VP CFVU, les VP délégués FOI et Vie Universitaire, un représentant de la DIVE, de la Scolarité, du SED, d'une UFR, de l'OVE, un élu Doctorant et plusieurs représentants étudiants.

Ces réunions seront pilotées par le VP étudiant avec une première date prévue le 28/04/17 à 14h.

**La CFVU approuve par un vote de principe à l'unanimité la composition du groupe de travail des étudiants salariés**

Votants : 25  
NPPV : 07  
Pour : 18

➤ **Règlement intérieur de la Maison des Initiatives Etudiantes (MIE).**

Suite à l'emménagement de la MIE dans ses nouveaux locaux, des modifications du règlement intérieur ont été nécessaires

L'utilisation de ces espaces par des associations est à imaginer. En fonction des disponibilités, ces différents lieux pourront être « ouverts » sous certaines conditions aux usagers de l'Université, aux associations de quartier en lien avec le système éducatif, etc.

Un grand espace de 191 m<sup>2</sup> est désormais proposé aux étudiants et cela entraîne de nouveaux cadrages en fonction des activités et de l'attribution des locaux.

Est mis en place un comité de pilotage composé du VP CFVU, du VP délégué Vie Universitaire, du VP étudiant, du Responsable de la DIVE et du Responsable PAIE. Son rôle consiste à définir (après avis de la CFVU) les différentes demandes d'occupation des locaux et de matériel pour une durée d'un an (renouvelable sous conditions). Les bilans financiers et moraux, indispensables, sont très importants pour évaluer ces demandes.

**La CFVU approuve à l'unanimité le règlement intérieur de la Maison des Initiatives Etudiantes (MIE).**

**Votants : 25**  
**NPPV : 02**  
**Pour : 23**

La séance est close à 17h05.